

RAPPORT

**Barcelone,
(Espagne)
4-8 novembre
2002**

**COMMISSION
EUROPÉENNE
DES FORÊTS**

Trente et unième session



SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

Première session	Genève (Suisse)	6 – 10 juillet 1948
Deuxième session	Genève (Suisse)	5 – 9 septembre 1949
Troisième session	Genève (Suisse)	28 août – 1er septembre 1950
Quatrième session	Rome (Italie)	1er – 6 octobre 1951
Cinquième session	Genève (Suisse)	14 – 25 octobre 1952
Sixième session	Rome (Italie)	8 – 16 octobre 1953
Septième session	Genève (Suisse)	8 – 13 novembre 1954
Huitième session	Rome (Italie)	10 – 15 octobre 1955
Neuvième session	Rome (Italie)	7 – 14 mai 1957
Dixième session	Rome et Florence (Italie)	7 – 13 juillet 1959
Onzième session	Rome et Catanzaro (Italie)	22 – 30 mai 1961
Douzième session	Genève et Zurich (Suisse)	30 septembre – 7 octobre 1963
Treizième session	Rome (Italie)	15 – 19 mai 1967
Quatorzième session	Genève (Suisse)	9 – 11 octobre 1968
Quinzième session	Rome (Italie)	7 – 11 septembre 1970
Seizième session	Rome (Italie)	3 – 6 mai 1972
Dix-septième session	Genève (Suisse)	20 – 24 octobre 1975
Dix-huitième session	Rome (Italie)	13 – 17 septembre 1977
Dix-neuvième session	Rome (Italie)	24 – 28 septembre 1979
Vingtième session	Innsbruck (Autriche)	22- 26 mars 1982
Vingt et unième session	Rome (Italie)	5 – 9 décembre 1983
Vingt-deuxième session	Budapest (Hongrie)	28 octobre – 1er novembre 1985
Vingt-troisième session	Genève (Suisse)	12 – 16 octobre 1987
Vingt-quatrième session	Rome (Italie)	5 – 8 juin 1989
Vingt-cinquième session	Oslo (Norvège)	3 – 7 juin 1991
Vingt-sixième session	Rome (Italie)	11 – 15 octobre 1993
Vingt-septième session	Antalya (Turquie)	25 – 28 janvier 1995
Vingt-huitième session	Genève (Suisse)	23 – 27 septembre 1996
Vingt-neuvième session	Lahti (Finlande)	19 - 23 octobre 1998
Trentième session	Rome (Italie)	9 – 13 octobre 2000

RAPPORT

de la

TRENTE ET UNIÈME SESSION

de la

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

**Barcelone (Espagne)
4-8 novembre 2002**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2002**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des recommandations et demandes	Page ii
	Paragraphes
Introduction	1 – 5
Adoption de l'ordre du jour	6
État des politiques et institutions forestières dans la région ..	7
Séminaire en cours de session: Suivi et analyse de la gestion forestière durable en Europe: les informations disponibles correspondent-elles aux besoins?	8 – 15
Politiques forestières régionales	16 – 18
Dialogue international sur les forêts : Appui aux processus régionaux et mondiaux	19 – 22
Points inscrits à titre d'information	23 – 24
Programme de travail pour 2002-2004	25 – 27
Questions d'intérêt régional que la Commission a retenues pour les porter à l'attention du Comité des forêts	28
Élection du Bureau	29
Questions diverses	30
Date et lieu de la prochaine session	31
Adoption du rapport	32
 <i>ANNEXES</i>	
A. Ordre du jour	Page 8
B. Liste des participants	Page 9
C. Liste des documents	Page 16
D. Programme de travail intégré FAO/CEE pour 2002-2004	Page 17

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES

SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: SUIVI ET ANALYSE DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN EUROPE: LES INFORMATIONS DISPONIBLES CORRESPONDENT-ELLES AUX BESOINS?

1. La Commission a recommandé que les activités en matière d'harmonisation des définitions se poursuivent et qu'elles soient portées à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) (par. 12).
2. La Commission a prié le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts de s'interroger, lors de sa prochaine session, en 2003, sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la coopération entre les organismes à l'échelon régional en matière de collecte d'informations (par. 14).
3. La Commission a recommandé que le secteur forestier fasse preuve de plus d'audace et de détermination lorsqu'il s'agit de faire connaître ses réalisations à d'autres secteurs et instruments, notamment en ce qui concerne les indicateurs de la gestion durable des forêts. Elle a estimé que c'était là le meilleur moyen d'éviter que les efforts consentis par le secteur fassent double emploi avec ceux d'autres secteurs (par. 15).

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS: APPUI AUX PROCESSUS RÉGIONAUX ET MONDIAUX

4. La Commission s'est félicitée de l'appui déterminé de la FAO au dialogue international sur les forêts, aux niveaux régional et mondial. En particulier, elle a recommandé que:
 - La FAO continue d'assumer et renforce son rôle de chef de file au sein du Partenariat de collaboration sur les Forêts et en ce qui concerne les activités destinées à appuyer le FNUF. Elle doit participer activement au contrôle et à l'évaluation de la gestion durable des forêts, de même qu'à l'établissement de rapports à ce sujet et faciliter par l'intermédiaire du Partenariat les activités interinstitutions en vue de rationaliser et d'alléger la tâche des pays faisant rapport aux processus internationaux concernant les forêts.
 - La FAO continue, notamment dans le cadre du programme intégré FAO/CEE, d'apporter son appui à la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et de participer activement à la formulation et à l'application du programme de travail proposé par la Conférence. (par. 20).

POINTS INSCRITS À TITRE D'INFORMATION

5. La Commission a recommandé que des renseignements supplémentaires au sujet du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux soient communiqués au Comité des forêts (COFO) et au Forum des Nations Unies sur les forêts à leurs prochaines sessions. Le Comité des forêts doit encourager l'établissement d'une coopération entre le Mécanisme et les pays en développement. La FAO devrait exposer lors de la prochaine session du FNUF tous les progrès qui sont accomplis à l'échelle régionale et nationale en utilisant les programmes forestiers nationaux comme des moyens de mettre en œuvre les propositions de mesures du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) (par. 24).

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2004

6. En ce qui concerne le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants en montagne, la Commission européenne des forêts a recommandé à la FAO de définir des modalités de coopération concernant la gestion des bassins versants entre le Groupe de travail, l'Observatoire européen de la forêt de montagne (OEFM) et d'autres partenaires. Le Groupe de travail devrait faire rapport à la Commission à sa prochaine session (par. 26).

QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL QUE LA COMMISSION A RETENUES POUR LES PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS

7. La Commission a recommandé au Secrétariat de soumettre les questions ci-après à l'attention du Comité des forêts à sa prochaine session, qui aura lieu en mars 2003:

- L'évolution du secteur forestier est souvent déterminée par des facteurs extérieurs, d'où la nécessité d'une approche intersectorielle. Le secteur forestier doit faire preuve d'audace et de détermination pour apporter sa contribution dans des domaines essentiels tels que le changement climatique, la conservation de la diversité biologique, la désertification et les énergies renouvelables, ainsi qu'à l'élaboration des politiques d'autres secteurs. Cette méthode est apparue comme le meilleur moyen d'éviter tout risque de double emploi.
- Il existe un important besoin, aux niveaux tant régional que mondial, d'informations et d'analyse sur le secteur forestier, qui constituent une base indispensable à un débat informé sur les politiques. Des études fondées sur la coopération, du type études prospectives ou études de marché, sont nécessaires au niveau régional et doivent être encouragées.

- Il doit exister une coordination entre les services nationaux qui communiquent des données et les délégués des pays auprès des organismes internationaux. Les pays devraient tenir compte de leur capacité à soumettre des informations lorsqu'ils demandent aux organismes internationaux de rassembler des données.
- La FAO doit renforcer ses programmes concernant la question des bassins versants et contribuer à la célébration de l'Année internationale de l'eau douce.
- La FAO doit appuyer les processus régionaux tels que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.
- Les activités en matière d'harmonisation des définitions que la FAO mène en qualité de chef de file doivent se poursuivre et être portées à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).
- La FAO doit continuer d'assumer et renforcer son rôle de chef de file en ce qui concerne le Partenariat de collaboration sur les forêts et les activités menées à l'appui du FNUF. Elle doit participer activement au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts et, par l'intermédiaire du Partenariat de collaboration sur les forêts, faciliter les activités interinstitutions en vue de rationaliser et d'alléger la tâche des pays faisant rapport à des processus internationaux en rapport avec les forêts.
- Des informations doivent être communiquées au sujet du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux au Comité des forêts de la FAO et au Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Comité des forêts devrait encourager la coopération entre le Mécanisme et les pays en développement. La FAO devrait exposer lors de la prochaine session du FNUF tous les progrès qui sont accomplis à l'échelle régionale et nationale, en utilisant les programmes forestiers nationaux comme des moyens de mettre en œuvre les propositions de mesures du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts (par. 28).

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

8. La Commission a décidé qu'elle tiendrait sa prochaine session conjointement avec le Comité du bois de la CEE à l'automne 2004 et a proposé que cette session ait lieu à Genève.

INTRODUCTION

1. La trente et unième session de la Commission européenne des forêts de la FAO s'est tenue à Barcelone (Espagne) du 4 au 8 novembre 2002, à l'aimable invitation du Gouvernement espagnol. Les représentants de 25 pays membres y ont assisté. Des observateurs de quatre organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales assistaient à la session. La liste complète des participants figure à l'*Annexe B*.
2. La session était présidée par M. José María Solano López, Président de la Commission, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Les personnes ci-après ont pris successivement la parole: M. M. Hosny El-Lakany, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; M. Pere Maluquer Ferrer, Directeur général du Département des forêts et de la biodiversité, au nom du Gouvernement de Catalogne ; et Mme Carmen Martorell, Secrétaire générale pour l'environnement, au nom du Gouvernement espagnol.
3. M. El-Lakany a remercié le gouvernement hôte d'avoir organisé la trente et unième session de la Commission et souligné l'importance qu'attache la FAO au rôle de la Commission régionale dans la formulation du programme de travail de l'Organisation. Il a indiqué qu'il était impatient d'entendre l'analyse par les délégués des principaux problèmes qui se posent à la région dans le domaine de la forêt et des avancées qu'ils ont réalisées en ce qui concerne la gestion durable des forêts. Il a invité les délégués à soumettre à la FAO des avis sur ces problèmes.
4. M. Maluquer a souhaité la bienvenue aux délégués en Catalogne et indiqué l'importance des forêts pour la région, dont près de 60 pour cent du territoire est boisé. Il a invité les délégués à rencontrer sur le terrain à l'issue de la session un groupe de propriétaires privés afin de mieux connaître leur situation et les problèmes auxquels ils font face.
5. Mme Martorell a souhaité la bienvenue aux délégués et souligné plusieurs réalisations récentes de l'Espagne. Elle a défini dans les grandes lignes la politique forestière de son pays, qui doit être suffisamment souple pour permettre à la fois la réalisation des engagements internationaux de l'Espagne et la résolution de problèmes nationaux fondamentaux, afin d'assurer la durabilité et la viabilité des zones de forêt.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

6. L'ordre du jour provisoire, qui figure dans le document FO:EFC/2002/1-Rev.1, a été adopté (*Annexe A*). La liste des documents soumis lors de la session figure à l'*Annexe C*.

ÉTAT DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS FORESTIÈRES DANS LA RÉGION (Point 2)

7. La Commission a examiné l'état des politiques et institutions forestières dans la région, sur la base d'un projet de synthèse élaboré par le Secrétariat (FO:EFC/2002/2 et Add.1), à partir des rapports nationaux établis en prévision de la Conférence ministérielle de Vienne. Il a été demandé aux délégations de communiquer au Secrétariat dans les meilleurs délais, et en tout état de cause avant le 15 décembre 2002, les éventuelles corrections ou additions qu'elles jugeraient nécessaires. La synthèse sera publiée. La Commission a félicité le Secrétariat de s'être servi des rapports nationaux élaborés pour la Conférence ministérielle de Vienne en vue d'alimenter le débat.

SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: SUIVI ET ANALYSE DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN EUROPE: LES INFORMATIONS DISPONIBLES CORRESPONDENT-ELLES AUX BESOINS? (Point 3)

8. La Commission a tenu un séminaire en cours de session en s'appuyant sur un document du Secrétariat (FO:EFC/2002/3). Elle a conclu qu'il existait un important besoin, aux niveaux tant régional que mondial, d'informations et d'analyse de qualité et précises sur le secteur forestier, qui constituent une base indispensable à un débat informé sur les politiques. La nécessité de réaliser des études, études prospectives et études de marché par exemple, fondées sur une coopération de portée régionale, a été reconnue et les activités ont été approuvées.

9. De surcroît, il doit exister une coordination entre les services nationaux qui communiquent des données et les délégués des pays auprès des organismes internationaux. Les pays devraient tenir compte de leur capacité à soumettre des informations lorsqu'ils demandent aux organismes internationaux de rassembler des données.

10. La liste des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts établie par la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe spécifie les priorités à respecter en matière de collecte des données au niveau paneuropéen. La FAO et ses partenaires devraient répondre en premier lieu aux besoins d'informations définis dans la liste en question.

11. La Commission a noté qu'après avoir élargi de façon considérable le champ de la collecte des données dans les années 90, il convient de s'attacher plus particulièrement aujourd'hui, en Europe en tout cas, à améliorer la qualité et la cohérence des données, notamment leur comparabilité, ainsi qu'à combler les lacunes existantes en matière d'informations en élargissant la collecte à d'autres données dans les limites des ressources disponibles.

12. En outre, il est indispensable d'assurer une stabilité et une continuité de la terminologie et des définitions pour disposer d'informations crédibles concernant l'évolution des ressources forestières et du secteur forestier. Harmoniser le vocabulaire et les définitions en rapport avec les forêts est essentiel pour améliorer l'utilité des données recueillies dans le cadre de différents processus internationaux. Des progrès remarquables sont accomplis en ce sens grâce aux efforts continus déployés par la FAO et ses partenaires dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). La Commission a recommandé que les

activités en matière d'harmonisation des définitions se poursuivent et qu'elles soient portées à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

13. La Commission s'est félicitée des efforts de coopération qu'accomplissent les pays en matière de collecte de données fondamentales. Certains pays ont exprimé un besoin constant d'assistance et d'échange d'idées concernant la collecte et l'analyse des informations.

14. La Commission a reconnu la qualité de la coopération qu'ont instaurée la FAO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) en vue d'achever l'Évaluation des ressources forestières 2000. Elle a reconnu que la collecte et l'analyse de données représentaient une activité coûteuse qui prend du temps. Elle a prié le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts de s'interroger, lors de sa prochaine session, en 2003, sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la coopération entre les organismes à l'échelon régional en matière de collecte d'informations.

15. La Commission a recommandé que le secteur forestier fasse preuve de plus d'audace et de détermination lorsqu'il s'agit de faire connaître ses réalisations à d'autres secteurs et instruments, notamment en ce qui concerne les indicateurs de la gestion durable des forêts. Elle a estimé que c'était là le meilleur moyen d'éviter que les efforts consentis par le secteur fassent double emploi avec ceux d'autres secteurs.

POLITIQUES FORESTIÈRES RÉGIONALES (Point 4)

16. La Commission a recensé les principales questions d'actualité concernant les politiques qui se posent à la région à partir d'un document élaboré par le Secrétariat (FO:EFC/2002/4), qui s'inspire de l'analyse des orientations réalisée dans le cadre du programme FAO/CEE.

17. Les délégués ont noté que l'évolution du secteur forestier était souvent déterminée par des facteurs extérieurs, d'où la nécessité d'une approche intersectorielle. Le secteur forestier doit faire preuve d'audace et de détermination pour apporter sa contribution dans des domaines essentiels tels que les changements climatiques, la conservation de la diversité biologique, la désertification et les énergies renouvelables ainsi qu'à l'élaboration des politiques d'autres secteurs.

18. Les principales tâches que doivent assumer les responsables de la politique forestière sont les suivantes:

- Promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en tant que produit durable et respectueux de l'environnement, à la fois comme source d'énergie renouvelable et comme matière première.
- Encourager une gestion économiquement viable des forêts.
- Promouvoir la contribution de la foresterie au développement rural et à la lutte contre la pauvreté.

-
- Renforcer le rôle des forêts et du bois dans le cadre d'une stratégie destinée à répondre aux changements climatiques.
 - Encourager la conservation de la diversité biologique par une gestion durable des forêts.
 - Gérer les bassins versants et les sources d'eau dans les zones de forêt.
 - Favoriser une bonne gouvernance du secteur forestier dans la région et au-delà.
 - Adapter les institutions responsables des forêts à une situation en évolution caractérisée par la restitution des terres, la privatisation des industries forestières et la décentralisation de la gestion des forêts.
 - Élargir l'éventail des capacités humaines pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS: APPUI AUX PROCESSUS RÉGIONAUX ET MONDIAUX (Point 5)

19. La Commission a été informée brièvement des activités récentes menées dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que du Sommet mondial pour le développement durable (FO:EFC/2002/5).

20. La Commission s'est félicitée de l'appui déterminé de la FAO au dialogue international sur les forêts, aux niveaux régional et mondial. En particulier, elle a recommandé que:

- La FAO continue d'assumer et renforce son rôle de chef de file au sein du Partenariat et en ce qui concerne les activités destinées à appuyer le FNUF. Elle doit participer activement au contrôle et à l'évaluation de la gestion durable des forêts, de même qu'à l'établissement de rapports à ce sujet et faciliter par l'intermédiaire du Partenariat les activités interinstitutions en vue de rationaliser et d'alléger la tâche des pays faisant rapport aux processus internationaux concernant les forêts.
- La FAO continue, notamment dans le cadre du programme intégré FAO/CEE, d'apporter son appui à la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et de participer activement à la formulation et à l'application du programme de travail proposé par la Conférence.

21. La Commission a pris note du rôle que pouvait jouer l'Étude sur les perspectives du secteur des forêts européennes dans la formulation du programme de travail de la Conférence ministérielle après la Conférence ministérielle de Vienne.

22. La Commission a souligné la nécessité de renforcer les liens entre les niveaux mondiaux et régionaux et a demandé à la FAO et à la Commission économique pour l'Europe d'informer, en coopération avec l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle à Vienne, le

troisième Forum des Nations Unies sur les forêts prévu à Genève en mai 2003 du dialogue sur les forêts en Europe.

POINTS INSCRITS À TITRE D'INFORMATION (Point 6)

23. La Commission a été informée de quelques-unes des activités réalisées par la FAO au cours du dernier exercice (FO:EFC/2002/7), à savoir l'évaluation des ressources forestières mondiales, *Silva Mediterranea*, l'appui apporté à titre spécifique aux pays d'Europe centrale et orientale, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, l'Année internationale de la montagne et les plans définis en vue du douzième Congrès forestier mondial prévu au Canada en 2003.

24. La Commission a recommandé que des renseignements supplémentaires au sujet du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux soient communiqués au Comité des forêts (COFO) et au Forum des Nations Unies sur les forêts à leurs prochaines sessions. Le Comité des forêts doit encourager l'établissement d'une coopération entre le Mécanisme et les pays en développement. La FAO devrait exposer lors de la prochaine session du FNUF tous les progrès qui sont accomplis à l'échelle régionale et nationale en utilisant les programmes forestiers nationaux comme des moyens de mettre en œuvre les propositions de mesures du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF).

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2004 (Point 7)

25. La Commission a approuvé le Programme de travail intégré (*Annexe D*), établi à partir de l'étude stratégique achevée en 2001. Elle a remercié le Secrétariat et les Bureaux du travail qu'ils ont accompli pour élaborer ce programme. Elle a décidé qu'une deuxième étude stratégique serait réalisée durant l'hiver 2003 et le printemps 2004 de sorte que les résultats de cette étude puissent être présentés lors de la session conjointe de la Commission européenne des forêts et du Comité du bois de la CEE à l'automne 2004. Les bureaux des deux organismes devraient décider des modalités de réalisation de l'étude stratégique lors de leur réunion de mars 2003. L'étude devrait être fondée sur l'expérience acquise à l'occasion de la dernière étude stratégique et tenir compte des nouvelles priorités, ainsi que des procédures de travail des différents organismes.

26. En ce qui concerne le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants en montagne, la Commission européenne des forêts a recommandé à la FAO de définir des modalités de coopération concernant la gestion des bassins versants entre le Groupe de travail, l'Observatoire européen de la forêt de montagne (OEFM) et d'autres partenaires. Le Groupe de travail devrait faire rapport à la Commission à sa prochaine session.

27. La Commission s'est félicitée de la revitalisation du programme de travail de *Silva Mediterranea*, notamment des possibilités de coopération avec le Plan d'action pour la Méditerranée. Elle a recommandé à la FAO de continuer à appuyer ces activités.

QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL QUE LA COMMISSION A RETENUES POUR LES PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS (Point 8)

28. La Commission a recommandé au Secrétariat de soumettre les questions ci-après à l'attention du Comité des forêts à sa prochaine session, qui aura lieu en mars 2003:

- L'évolution du secteur forestier est souvent déterminée par des facteurs extérieurs, d'où la nécessité d'une approche intersectorielle. Le secteur forestier doit faire preuve d'audace et de détermination pour apporter sa contribution dans des domaines essentiels tels que le changement climatique, la conservation de la diversité biologique, la désertification et les énergies renouvelables, ainsi qu'à l'élaboration des politiques d'autres secteurs. Cette méthode est apparue comme le meilleur moyen d'éviter tout risque de double emploi.
- Il existe un important besoin, aux niveaux tant régional que mondial, d'informations et d'analyse sur le secteur forestier, qui constituent une base indispensable à un débat informé sur les politiques. Des études fondées sur la coopération, du type études prospectives ou études de marché, sont nécessaires au niveau régional et doivent être encouragées.
- Il doit exister une coordination entre les services nationaux qui communiquent des données et les délégués des pays auprès des organismes internationaux. Les pays devraient tenir compte de leur capacité à soumettre des informations lorsqu'ils demandent aux organismes internationaux de rassembler des données. La FAO doit renforcer ses programmes concernant la question des bassins versants et contribuer à la célébration de l'Année internationale de l'eau douce.
- La FAO doit appuyer les processus régionaux tels que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.
- Les activités en matière d'harmonisation des définitions que la FAO mène en qualité de chef de file doivent se poursuivre et être portées à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).
- La FAO doit continuer d'assumer et renforcer son rôle de chef de file en ce qui concerne le Partenariat de collaboration sur les forêts et les activités menées à l'appui du FNUF. Elle doit participer activement au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts et, par l'intermédiaire du Partenariat de collaboration sur les forêts, faciliter les activités interinstitutions en vue de rationaliser et d'alléger la tâche des pays faisant rapport à des processus internationaux en rapport avec les forêts.
- Des informations doivent être communiquées au sujet du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux au Comité des forêts de la FAO et au Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Comité des forêts devrait encourager la coopération entre le Mécanisme et les pays en développement.
- La FAO devrait exposer lors de la prochaine session du FNUF tous les progrès qui sont accomplis à l'échelle régionale et nationale, en utilisant les programmes forestiers nationaux comme des moyens de mettre en œuvre les propositions de mesures du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

ÉLECTION DU BUREAU (Point 9)

29. La Commission a élu M. Arvids Ozols (Lettonie) Président, et MM. José María Solano López (Espagne), Ján Ilavský (Slovaquie) et Peter R. Schutz (Pays-Bas) Vice-Présidents pour un mandat qui prendra effet au terme de la trente et unième session et qui prendra fin au terme de la trente-deuxième session. Elle a chaleureusement remercié M. José Maria Solano López pour la contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission durant son mandat et M. Bernard Chevalier pour son action en qualité de Vice-Président.

QUESTIONS DIVERSES (Point 10)

30. Aucun autre point n'a été soulevé.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11)

31. La Commission a décidé qu'elle tiendrait sa prochaine session conjointement avec le Comité du bois de la CEE à l'automne 2004 et a proposé que cette session ait lieu à Genève. Il a été noté que la République tchèque et la Slovaquie avaient proposé d'accueillir la trente-troisième session de la Commission, qui aura lieu en 2006.

ADOPTION DU RAPPORT (Point 12)

32. La Commission a adopté son rapport sur la base du projet élaboré par le secrétariat.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État des politiques et institutions forestières dans la région (pour examen)
3. Séminaire en cours de session: Suivi et analyse de la gestion forestière durable en Europe: les informations disponibles correspondent-elles aux besoins? (pour examen)
4. Questions d'actualité concernant les politiques forestières régionales (pour examen)
5. Dialogue international sur les forêts: appui aux processus régionaux et mondiaux (pour examen)
6. Points inscrits à titre d'information:
 - Activités de la FAO en Europe
 - Manifestations et initiatives internationales
 - Année internationale de la montagne, 2002
 - Organisation du XIIe Congrès forestier mondial, Canada, 2003
7. Programme de travail intégré pour 2002-2004 (pour décision)
8. Questions d'intérêt régional que la Commission a retenues pour les porter à l'attention du Comité des forêts (COFO) (pour décision)
9. Élection du Bureau
10. Questions diverses
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DE LA COMMISSION

ALBANIE

Maxhun Dida
General Director
Directorate General of Forestry and Pastures
Rnuga Sami Frasheri No.4
Tirana
Tel.:+355-42567864
Fax.:+355-42567865
E-mail: dppk@albanyaonline.net

Nikolai Yonov
Head of Department
National Forestry Board
55, Hristo Botev Str.
1040 Sofia
Tel.:+359-2-9814447
Fax.:+359-2-9813736
E-mail: afforest@nug.bg

ALLEMAGNE

Matthias Schwoerer
Head, International Forest Policy Division
Federal Ministry of Consumer Protection,
Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123Bonn
Tel.:+49-228-5293348
Fax.:+49-228-5294276
E-mail: matthias.schwoerer@bmvvel.bund.de

Ms) Meglena Plagchieva
Deputy Minister
Ministry of Agriculture and Forestry
55, Hristo Botev blvd.
1040 Sofia
Tel.:+359-2-9871192
Fax.:+359-2-9871193
E-mail: mplugtschieva@nug.bg

AUTRICHE

Ingwald Gschwandtl
Director, Forestry Department
Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Marxergasse 2
1030 Vienna
Tel.:+43-1-711007305
Fax.:+43-1-711007399
E-mail:
Ingwald.GSCHWANDTL@bmlfuw.gv.at

CHYPRE

Alexandros Christodoulou
Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Department of Forests
1414 Nicosia
Tel.:+357-22-805503
Fax.:+357-22-780428
E-mail: management@cytanet.com.cy

BULGARIE

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE -
ORGANISATION MEMBRE**

Ignacio Seoane
Principal Administrator
Agriculture Directorate-General
European Commission
1049 Brussels, Belgium
Tel.: +32-2-2962022
E-mail : ignacio.seoane@cec.eu.int

DANEMARK

Lars Toksvig
Chief Forest Officer
Forest Policy Division
Danish Forest and Nature Agency
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel.:+45-48465600
E-mail: LTO@SNS.DK

Thomas Vestergaard-Nielsen
Danish Forest and Nature Agency
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel.:+45-39472607
Fax.:
E-mail: TVN@SNS.DK

ESPAGNE

José Maria Solano López
Jefe, Servicio de Ordenación de la Selvicultura
Dirección General de Conservación de la
Naturaleza
Ministerio de Medio Ambiente
Gran Vía de San Francisco 4
28005 Madrid
Tel.:+34-91-5975606
Fax.:+34-91-5975565
E-mail: josemaria.solano@dgcen.mma.es

(Sra) Ana Belén Noriega Bravo
Adviser
Ministerio de Medio Ambiente
Gran Vía de San Francisco 4
28005 Madrid
Tel.: +34-91-5975577
Fax.:+34-91-5975565
E-mail: ana.noriega@dgcen.mma.es
Pablo Martínez de Anguita

Ingeniero de Montes
Ministerio de Medio Ambiente
Balbina Valverde 17 4B
28002 Madrid
Tel.:+34-91-5617476
E-mail: pmartinez@ied.csic.es

Javier Clopés Alemany
Ingeniero de Montes
Servicio Gestión Forestal - Catalunya
Dr Roux 80
08017 Barcelona
Tel.: +34-93-567.4120
Fax.:+34-93-2802994
E-mail: AXCLOAL@correu.gencat.es
Carlos Pérez González
Doctor Ingeniero de Montes
D.G.C.N. España
08002 Barcelona
Tel.:+34-93-4127472
E-mail: Carlosperez@mexta.net

Jose Causi
Asesor de Montes
Ministerio de Ambiente
Gran Vía San Francisco 4
28005 Madrid
Tel.:+34-91-5975606
E-mail: j.causi@aspapel.es

Xavier Mateu
Director Gerente
Centro de la Propiedad Forestal
Generalitat de Catalunya
08130 Sta Perpetua
Tel.:+34-93-5747039
Fax.:+34-93-5743853
E-mail: xmateu@correu.gencat.es

FINLANDE

Anders Portin
Counsellor
Department of Forestry
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
00023 Government
Helsinki
Tel.:+358-9-16052418
Fax.: +358-9-16052430
E-mail: anders.portin@mmm.fi

FRANCE

Jean-Jacques Lafitte
Chargé de mission
Direction de l'Espace rural et de la Forêt
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de
la pêche et des affaires rurales
19 avenue du Maine
75732 Paris Cedex 15
Tel.:+33-1-49555489
Fax.: +33-1-49555984
E-mail: [jean-
jacques.lafitte@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-jacques.lafitte@agriculture.gouv.fr)

GRÈCE

Andreas D. Drouzas
Expert on Forestry
Directorate for the Forest Resources
Development
Ippokratous 3-5
10164 Athens
Tel.:+30-210-2124591
Fax.:+30-210-3608685
E-mail: a.drouzas@minagr.gr

HONGRIE

Peter Csőka
Director-General
State Forest Service
Szűchenyi n. 14
H-1054 Budapest
Tel. : +36-1-3743201
Fax . :+36-1-3743206
E-mail : csoka.peter@acsz.hu

ITALIE

Paolo Vicentini
Senior Official
Ministry of Agricultural and Forestry Policy
D.G. Forestry
Via G. Carducci 5
00187 Rome
Tel.:+39-06 4818972
Fax.:+39-06-4817690
E-mail: p.vicentini@corpoforestale.it

Franco Giordano
Consul General of Italy in Barcelona
270 Mallorca
08037 Barcelona, Spain
Tel.:+34-93-4677306
Fax.:+34-93-4870002

LETTONIE

Arvids Ozols
Deputy State Secretary
Ministry of Agriculture
Republikas Laukums 2
LV-1981 Riga
Tel.:+371-7027201
Fax.:+371-7027096
E-mail: Arvids.Ozols@zm.gov.lv

NORVEGE

Oluf Aalde
Director-General
Ministry of Agriculture
P.O. Box 8007 DEP
N-0030 Oslo
Tel.:+47-22-249360
Fax.:+47-22-242753
E-mail: oluf.aalde@ld.dep.no

Arne Ivar Sletnes
Adviser
Ministry of Agriculture
P.O. Box 8007 DEP
N-0030 Oslo
Tel.:+47-22-249377
Fax.:+47-22-242753
E-mail: arne-ivar.sletnes@ld.dep.no

PAYS-BAS

Peter R. Schutz
Senior Staff Officer
Nature Management Department
Ministry of Agriculture, Nature Management
and Fisheries
P.O. Box 20401
The Hague 2500 EK
Tel.:+31-70-3785641
Fax.:+31-70-3786146
E-mail: P.R.SCHUTZ@N.AGRO.NL

PORTUGAL

João De Sousa Teixeira
Head of External Department
Av. João Crisostomo 26
Lisboa
Tel.:+351-21-3124803
Fax.:+351-21-3124996
E-mail: joao.teixeira@dgf.min-agricultura.pt

Conceição Ferreira
Head, Division International Affairs
Av. João Crisostomo 26
Lisboa
Tel.:+351-21-3124910
Fax.:+351-21-3124992
E-mail: concerreira@dgf.min-agricultura.pt

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Ján Ilavský
Director, Forest Research Institute Zvolen
T.G. Masaryka 22
960 92 Zvolen
Tel.:+421-45-5335716
Fax.:+421-45-5321883
E-mail: ilavsky@fris.sk

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Karel Vancura
Forestry Department
Ministry of Agriculture
Tesnov 17
11705 Praha 1
Tel.: +420-221812357
Fax.: +420-221812988
E-mail: Vancura@mze.cz

Pavel Rybniček
Ministry of Agriculture
Tesnov 17
11705 Praha 1
Tel.: +420-222320106
Fax.: +420-222312706
E-mail: Rybniczek@mze.cz

ROUMANIE

Gheorghe-Florian Borlea
Head, National Forest Administration
Forest Research Management Institute
Timișora Branch
Aleea Padurea Verde No. 1
1900 Timișoara
Tel.:+40-256-220085
Fax.:+40-256-220085
E-mail: aiacas@mail.dntt.ro

Cornel Serb
Counsellor to the Secretary of State
Department of Forests
Ministry of Agriculture, Food and Forests
24 Blvd Carol I
Bucharest
Tel.:+40-21-3148057
Fax.:+40-21-3110636

ROYAUME-UNI

Michael Dudley
Head of International Policy
Forestry Commission
Sylvan House, 231 Corstorphine Road
Edinburgh EH12 7A1
Tel.:+44-131-3146115
Fax.:+44-131-3340442
E-mail: Mike.Dudley@forestry.gov.uk

(Ms) Frances Snaith
International Policy Advisor
Forestry Commission
Sylvan House, 231 Corstorphine Road
Edinburgh EH12 7A1
Tel.:+44-131-3146497
Fax.:+44-131-3340442
E-mail: frances.Snaith@forestry.gov.uk

SLOVÉNIE

Jože Sterle
State Secretary for Forestry
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Forestry Department
Dunajska 56-58
1000 Ljubljana
Tel.:+386-1-4789144
Fax:+386-1-4789089
E-mail: joze.sterle@gov.si
Maksimilijan Mohorič
State Undersecretary

Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Forestry Department
Dunajska 56
1000 Ljubljana
Tel.:+386-1-4789158
Fax:+386-1-4789089
E-mail: maksimiljan.mohoric@gov.si

SUÈDE

Lennart Ackzell
Senior Advisor, International Affairs
National Board of Forestry
Vattgatan 8
S-55183 Jönköping
Tel.:+46-36-155706
Fax: +46-36-166170
E-mail: Lennart.Ackzell@svo.se

SUISSE

Werner Schärer
Directeur
Direction fédérale des forêts
Office fédéral de l'environnement, des forêts et
du paysage
CH-3003 Berne

Tel.:+41-31-3247836
Fax.:+41-31-3247866
E-mail: werner.schaerer@buwal.admin.ch

Christian Kuchli
Chef, Secteur Forêt et Changement social
Direction fédérale des forêts
Office fédéral de l'environnement, des forêts et
du paysage
CH-3003 Berne
Tel.:+41-31-3247780
Fax.:+41-31-3247866
E-mail: christian.kuechli@buwal.admin.ch

TURQUIE

Tamer Otralcier
Department Head
Ministry of Forestry, GDF
Ankara
Tel.:+90-312-2128042
Fax.:+90-312-222.7336
E-mail: apk@ogm.gov.tr

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

EUROPEAN FOREST INSTITUTE

Marc Palahi
MEDFOREX
Forest Technology Centre of Catalonia
Pg. Lluís Companys, 23
08010 Barcelona
Tel.:+34-93-2687700
Fax.:+34-973-481392
E-mail: marc.palahi@ctfc.es

**CONFERENCE MINISTÉRIELLE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS EN EUROPE
(CMPFE)**

Peter Mayer
Head of the Liaison Unit Vienna
Marxergasse 2
A-1030 Vienna, Austria
Tel.: 43-1-7107702
Fax. :+43-1-710770213
E-mail : peter.mayer@lu-vienna.at

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES FORÊTS DE MONTAGNE (OEFM)**

Pier Carlo Zingari
Director
350 Quai Charles Ravet
F-73000 Chambéry, France
Tel.+ 33-4-79334952
Fax.:+33-4-79333895
E-mail: Zingari.oefm@wanadoo.fr

UNION DES SYLVICULTEURS DU SUD DE L'EUROPE (USSE)

Oscar Barreiro Mouriz
Director
Avenida Madariaga No.1, 1º piso, Dep.6
48014 Bilbao, Spain
Tel.:+34-94-4206990
Fax.:+34-94-4763715
E-mail: usse@usse.es

SECRÉTARIAT DU PAYS HÔTE

(Ms) Marta Gómez de los Riscos
TRAGSA – Área de Medio Ambiente
Ctra. de Toledo N-401 Km 6.800
28916 Leganés – Madrid
Spain
Tel.:+34-91-4282343
Fax.:+34-91-4282154
E-mail: mgomez2@tragsa.es

(Ms) Gema Pulido Ramos
TRAGSA – Área de Medio Ambiente
Ctra. de Toledo N-401 Km 6.800
28916 Leganés – Madrid
Spain
Tel.:+34-91-4282346
Fax.:+34-91-4282154
E-mail: gpulido@tragsa.es

(Ms) Cristina Cortés Cotrina
TRAGSA – Área de Medio Ambiente
Ctra. de Toledo N-401 Km 6.800
28916 Leganés – Madrid
Spain
Tel.:+34-91-4282143
Fax.:+34-91-4282154
E-mail: barcelona@dgc.nmma.es

Arturo Martínez Martín
TRAGSA – Área de Medio Ambiente
Ctra. de Toledo N-401 Km 6.800
28916 Leganés – Madrid
Spain
Tel.:+34-91-4282143
Fax.:+34-91-4282154
E-mail: amartinez@tragsa.es

SECRETARIAT FAO/CEE

M. Hosny El-Lakany
Assistant Director-General
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel: ++39 06 57055879
Fax: ++39 06 57052151
E-mail: hosny.ellakany@fao.org

Christopher Prins
Chief, Timber Branch
Trade Development and Timber Division
UNECE
United Nations
Geneva, Switzerland
Tel.:+41-22-
Fax.: +41-22-
E-mail: christopher.prins@fao.org

Michael Martin
Chief, Forestry Information and Liaison Unit
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel:++39 06 5705 3302
Fax:++39 06 5705 2151
E-mail: michael.martin@fao.org

(Ms) Michèle Millanès
Meetings Assistant
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel.:+39-06 57053641
Fax.:+39-06 57052151
E-mail: michele.millanes@fao.org

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	FO:EFC/2002/1-Rev.1	Ordre du jour provisoire
2	FO:EFC/2002/2	Situation des politiques et des institutions forestières dans la région
3	FO:EFC/2002/3	Colloque organisé pendant la session: Suivi et analyse de la gestion forestière durable en Europe: les informations disponibles répondent-elles aux besoins?
4	FO:EFC/2002/4	Questions de politique générale émergentes dans la région
5	FO:EFC/2002/5	Dialogue international sur les forêts: appui aux processus régionaux et mondiaux
6	FO:EFC/2002/6	Points d'information: <ul style="list-style-type: none">• Activités de la FAO en Europe• Événements et initiatives internationaux• Année internationale de la montagne - 2002• XII Congrès forestier mondial, Canada - 2003
7	FO:EFC/2002/7	Programme de travail intégré pour 2002-2004

Documents d'information:

FO:EFC/2002/INF.1	Note d'information
FO:EFC/2002/INF.2	Calendrier provisoire
FO:EFC/2002/INF.3	Liste provisoire des documents
FO:EFC/2002/INF.4	Suite donnée aux conclusions de la trentième session de la Commission
FO:EFC/2002/INF.5	Déclaration de compétences et droit de vote de la Communauté européenne (CE) et de ses Etats membres

COMITÉ DU BOIS DE LA CEE (ONU) ET COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE LA FAO

PROGRAMME DE TRAVAIL INTÉGRÉ, 2002-2006

Le programme de travail intégré du Comité et de la Commission pour la période allant de 2002 à 2006 est exposé ci-dessous. Les deux entités et leurs organes subsidiaires assurent la supervision de sa mise en œuvre lors de leurs réunions régulières, dont la périodicité est la suivante:

- Le Comité du bois se réunit tous les ans.
- La Commission européenne des forêts (CEF) se réunit tous les deux ans (2002, 2004, etc.).
- Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières se réunit tous les deux ans (2002, 2004, etc.).
- Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts se réunit tous les ans.

Le Groupe de travail de la CEF sur l'aménagement des bassins versants de montagne et le Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes "Silva Mediterranea" font rapport à la CEF. C'est au Département des forêts de la FAO, à Rome, qu'il incombe d'en faciliter les activités, lesquelles ne figurent toutefois pas dans le programme de travail intégré, puisqu'elles sont distinctes de celles de la CEE (ONU).

Les bureaux du Comité et de la Commission tiennent chaque année une réunion commune pour superviser la mise en œuvre du programme et préparer les sessions à venir. Ils se sont réunis à Genève, les 29 et 30 avril 2002. Le rapport de cette réunion est disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade/timber/docs/bureaux/bureaux-02.htm>

Le programme intégré est mis en œuvre depuis Genève par le personnel de la CEE et de la FAO, placé sous la direction du Chef de la Section du bois de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE, en étroite collaboration avec le Département des forêts de la FAO.

Toutes les activités sont menées en collaboration avec des partenaires au sein des organisations internationales et des pays.

Le programme intégré comporte cinq domaines de travail permanents. Dans chacun de ceux-ci, certains éléments de programmes sont, eux aussi, permanents, tandis que d'autres ont une durée limitée et seront régulièrement remplacés par un travail sur d'autres thèmes.

Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques - Objectif: Recueillir, analyser et diffuser des renseignements sur les marchés des produits forestiers et les incendies de forêt, en coopération avec des partenaires au sein d'organisations internationales et dans les pays. Servir de cadre à des échanges de vues sur la commercialisation des produits forestiers, notamment dans les pays en transition, et sur l'évolution du marché, et diffuser des informations de caractère neutre et à jour pour soutenir le développement durable du secteur des produits forestiers.

Encadrement: Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts

Éléments de programme:

- 1.1 Statistiques de la production, du commerce et des prix des produits forestiers
- 1.2 Analyse des marchés des produits forestiers
- 1.3 Renforcement des capacités de commercialisation des produits forestiers dans les pays en transition
- 1.4 Suivi du marché des produits forestiers certifiés
- 1.5 Statistiques des incendies de forêt
- 1.6 Réseau d'information, activités de l'équipe de spécialistes.

Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières - Objectif: Recueillir et communiquer les meilleures données possibles sur les forêts des pays industrialisés (région de la CEE, plus l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon). Toutes les activités seront exécutées en étroite coopération avec le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (FRA mondiale).

Encadrement: Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts

Éléments de programme:

- 2.1 Collecte et validation de données sur les ressources forestières, y compris la mise au point de méthodes
- 2.2 Principaux rapports régionaux
- 2.3 Indicateurs de la gestion durable des forêts: améliorer les notions employées, communiquer des données
- 2.4 Contribution à l'évaluation des ressources forestières mondiales
- 2.5 Monographies sur les pays en transition
- 2.6 Études spéciales (diversité biologique, état des forêts, bilan carbone, etc.)
- 2.7 Réseau d'information, administration du domaine d'activité.

Domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier en Europe -

Objectif: Analyser l'évolution et les perspectives du secteur forestier et de l'industrie forestière, eu égard aux contraintes et incertitudes liées aux changements d'orientation, à l'évolution des marchés et à l'influence de facteurs exogènes. Il faudrait prendre en considération les principaux types d'utilisation des zones forestières et tous les stades de l'utilisation des produits forestiers, de la forêt proprement dite au consommateur final. Les activités prévues visent à faciliter l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière d'investissement. Les principaux groupes auxquels s'adressent ces études sont les décideurs, les dirigeants d'entreprise, les spécialistes de la forêt et des produits forestiers et le grand public.

Encadrement: Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts

Éléments de programme:

- 3.1 Perspectives des marchés européens des produits forestiers
- 3.2 Perspectives des ressources forestières européennes
- 3.3 Analyse des éléments moteurs de l'évolution à long terme

- 3.4 Études de cas pour les pays en transition
- 3.5 Scénarios de politique générale
- 3.6 Réseau d'information, relations publiques concernant les études sur les perspectives, collecte de fonds.

Domaine d'activité 4: Technologie, gestion et formation - Objectif: Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières aide les pays – notamment ceux auxquels, selon ses organes de tutelle, il convient d'accorder une attention prioritaire – à développer leurs activités forestières dans l'optique d'un développement durable. Il s'y emploie en favorisant la coopération internationale sur les aspects techniques, économiques et logistiques des techniques d'aménagement forestier et de travail en forêt ainsi que de la formation des agents forestiers aux opérations d'abattage et à l'exploitation forestière.

Encadrement: Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

Éléments de programme:

Note: Bon nombre des activités du Comité mixte ne se limitent pas à un seul élément, mais se rapportent aux trois thèmes du domaine d'activité. L'abattage, par exemple, tient compte également de considérations liées à la sylviculture et à la protection de l'environnement ainsi que des aspects relatifs à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le Comité mixte coopère autant que possible avec d'autres organisations, telles que l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

- 4.1 Technologie forestière (routes forestières, abattage et transport du bois brut)
- 4.2 Gestion des forêts (utilisation de la forêt à des fins multiples, élaboration et mise en œuvre de plans de gestion des forêts, systèmes d'information, travaux de sylviculture, prévention et maîtrise des incendies de forêt)
- 4.3 Formation des agents forestiers (formation professionnelle en foresterie, ergonomie appliquée, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)
- 4.4 Comité directeur, administration du domaine d'activité.

Domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles -

Objectif: Suivre l'évolution des politiques et des institutions relevant du secteur forestier et procéder à l'analyse des sujets considérés comme importants sur le plan directif. Contribuer à la concertation régionale et mondiale sur le développement durable de ce secteur. Une attention particulière sera accordée aux questions qui revêtent de l'importance pour les pays en transition.

Encadrement: Comité du bois et Commission européenne des forêts

Éléments de programme:

- 5.1 Coordination avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et contribution à ses activités
- 5.2 Contribution au dialogue mondial sur les forêts par l'intermédiaire d'organes régionaux tels que la CEF et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

- 5.3 Suivi des changements survenus dans les politiques et les institutions
- 5.4 Suivi de l'aide apportée aux pays en transition dans le secteur de la foresterie (suivi des activités au titre de la résolution H3)
- 5.5 Questions relatives au commerce et à l'environnement qui intéressent le secteur de la foresterie et des produits forestiers
- 5.6 Analyses des politiques
- 5.7 Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier
- 5.8 Promotion de l'utilisation durable du bois et d'autres produits et services forestiers
- 5.9 Questions de politique générale se posant dans les pays en transition, notamment le renforcement des capacités.

MEMBRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

Albanie	Italie
Allemagne	Lettonie
Autriche	Lituanie
Belgique	Luxembourg
Bulgarie	Malte
Chypre	Norvège
Communauté européenne	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République slovaque
Finlande	République tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Israël	Turquie

